



## Dossier CCM bloqué ni refus ni acceptation

Par **Larachou**, le **27/08/2019** à **02:14**

Bonjour,

J'ai déposé mon dossier de CCM au consulat du Caire, lors de l'audition j'ai évoqué que moi et mon conjoint avons fait une fatiha (mariage religieux dit Urfi) il y a quelques mois suite à cela le monsieur qui nous a audition à refusé d'étudier notre dossier, il me demande de faire un jugement.

Le problème c'est que sur le site officiel du consulat ce trouve une brochure ou il est écrit noir sur blanc que le mariage Urfi ne peut être enregistré à l'état civil et que le jugement ne donnera que des droits sur le conjoint en Égypte et que la France ne reconnaît pas ce mariage, il est écrit aussi qu'il est plus simple de détruire le document et de faire normalement la procédure, car celui-ci n'est enregistré nul part.

Que dois-je faire dans ce cas ? Je ne comprends pas le refus de l'agent.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **27/08/2019** à **08:39**

Bonjour,

Vous vivez en France ou en Égypte ?

Par **Larachou**, le **27/08/2019** à **17:47**

Je suis résidente en France et mon ami en Égypte